

# FICHE TECHNIQUE

## MORTIER BV GROS

### PROPRIETES

Mortier prêt à gâcher par addition d'eau, constitué de sable, de ciment, de charge légère, et d'adjuvants.

De part ses qualités particulières, ce produit possède une mise en œuvre aisée.

### DOMAINE D'APPLICATION

Montage de briques de verre

### CARACTERISTIQUES

#### PRÉSENTATION

Poudre légèrement rosé

Conditionnement : sac papier de 25 kg

#### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Granulométrie refus à 2 mm	< 1%
Granulométrie refus à 0.8 mm	18 ± 4%
Granulométrie refus à 0.1 mm	50 ± 4%
% eau de gâchage	20%
Masse volumique de la pâte	1880 ± 50 g/l
Consistance au ½ cône d'Abrams	50 ± 10 mm
Début de prise à 20°C	3 à 3h50
Fin de prise à 20°C	4 à 5h00
Résistance à la flexion à 7 jours	2 à 3,5 MPa
Résistance à la flexion à 28 jours	4 à 6 Mpa
Résistance à la compression à 7 jours	6 à 9 Mpa
Résistance à la compression à 28 jours	12 à 17 Mpa

### DOSAGE D'EAU PRECONISE

Environ 5 litres d'eau propre par sac

### PRECAUTION D'EMPLOI

#### CONSERVATION

1 an dans son emballage d'origine. Stocké en local sec et ventilé. La date de fabrication du produit est indiquée en clair sur les sacs.

#### CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES

La température d'utilisation doit être comprise entre +5 et 35°C.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: MARQUE - MORTIER BRIQUE DE VERRE GROS (LA ROCHÈRE)

Code du produit: MBV

#### Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: PAREXLANKO.SA.

Adresse: 19, place de la résistance,92446.Issy les Moulineaux,France.

Téléphone: 01.41.17.45.45. Fax: 01.41.17.46.70.

sandrine.haumesser@parexlanko.com

www.parexlanko.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

#### Utilisation de la substance/préparation :

Bâtiment, mortier prêt à mouler

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets irritants pour les yeux, par inhalation et pour la peau.

Risque d'effet sensibilisant pour la peau. La préparation peut également être irritante pour la peau et un contact prolongé peut augmenter cet effet.

#### Classement de la Préparation:



Irritant

R 43

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 36/37/38

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

### 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

#### Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
1026	65997-15-1	266-043-4	CIMENT	Xi	Xi;R36/37/38 R43	10 ≤ x % < 25

#### Autres substances apportant un danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
1049	1305-62-0	215-137-3	CHAUX	Xi	Xi;R41 R37 R38	2.5 ≤ x % < 10

#### Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

#### Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

#### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

##### En cas d'exposition par inhalation :

Laver le nez et la gorge avec de l'eau (uniquement si la personne est consciente). Amener respirer de l'air frais. En cas de problèmes persistants consulter un médecin.

##### En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Rincer IMMEDIATEMENT et abondamment à l'eau à basse pression au moins 15 min en maintenant les paupières écartées. Faire mouvoir les yeux dans toutes les directions en veillant à éliminer toute trace de produit dans les culs de sacs conjonctivaux. Consulter un ophtalmologiste.

##### En cas de projections ou de contact avec la peau :

Si la poudre est sèche, éliminer au maximum la poussière, puis laver abondamment à l'eau. Si la poudre est gâchée, laver abondamment à l'eau.

##### En cas d'ingestion :

Si la quantité est faible, rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Si la quantité est importante, ne pas donner à boire, ne pas faire vomir, transférer immédiatement en milieu hospitalier et montrer l'étiquette ou la fiche de sécurité du produit.

##### Traitement spécifique et immédiat :

Laver abondamment à l'eau.

#### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

#### 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

##### Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Éviter le contact avec les yeux, la peau et de respirer les poussières. Manipuler le produit avec des vêtements appropriés (gants, combinaison, bottes...) et porter un masque anti-poussière adapté en cas d'envolées de poussières.

##### Précautions pour la protection de l'environnement :

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Éviter de déverser de la poudre en quantité importante dans les égouts et les eaux de surface.

##### Méthodes de nettoyage :

Ramasser mécaniquement le produit en évitant les envolées de poussières et le déposer dans un contenant approprié.

Après la prise, le produit peut être évacué comme un déchet banal du bâtiment.

#### 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler de tels produits.

##### Manipulation :

Manipuler de préférence dans des locaux suffisamment aérés. Éviter l'envolée de poussières lors de l'utilisation, si elle ne peut être évitée, porter un masque anti-poussières.

##### Équipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter le contact du produit avec la peau et les yeux.

**Equipements et procédures interdits :**

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

**Stockage :**

A l'abri de l'humidité.

## 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler de tels produits.

Eviter le contact avec les muqueuses, les yeux et les mains.

Le port d'un masque anti-poussière est recommandé en cas d'exposition prolongée ou répétitive.

Ne pas se frotter les yeux avec les mains sales.

**Mesures d'ordre technique :**

Manipuler de préférence le produit dans un local aéré ou équipé de ventilation.

**Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:**

ACGIH(TLV)	TWA-ppm:	TWA-mg/m3:	STEL-ppm:	STEL-mg/m3:	Notes:	Notes:
1305-62-0	-	5	-	-	-	-
65997-15-1	-	10(3)	-	-	-	-
France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
1305-62-0	-	5	-	-	-	-

**Protection respiratoire :**

Masque anti-poussières en cas de poussières dans l'air.

**Protection des mains :**

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

Gants de travail imperméables doublés intérieurement de coton ou crèmes protectrices.

**Protection des yeux et du visage :**

Eviter le contact avec les yeux.

Prévoir à proximité un récipient d'eau propre ou une fontaine oculaire en cas de projection dans les yeux.

Lunettes de protection en cas de risque de projection de poudre ou de pâte dans les yeux..

**Protection de la peau :**

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

Vêtements de travail fermés protégeant les avant-bras en continuité avec les gants. Pour le travail à genoux, des genouillères imperméables sont recommandées. Des crèmes "barrières" protectrices peuvent être utilisées. Eviter un contact prolongé.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures.

## 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Informations générales :**

Etat Physique :

Poudre ou poussières.

**Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :**

pH de la substance/préparation :

Base forte.

Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est :

non précisée.

Point/intervalle d'ébullition :

non concerné.

Intervalle de Point Eclair :

non concerné.

Pression de vapeur :

non concerné.

Densité :

> 1

Hydrosolubilité :	Diluable.
<b>Autres informations:</b>	
Point/intervalle de fusion :	non concerné.
Température d'auto-inflammation :	non concerné.
Point/intervalle de décomposition :	non concerné.

## 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

### Conditions à éviter :

L'humidité peut provoquer la prise du mortier.

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir en cas d'application sur l'œil de l'animal, des lésions importantes qui apparaissent et qui persistent vingt-quatre heures au moins.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir la possibilité, chez certains sujets prédisposés, d'une réaction de sensibilisation en cas de contact cutané.

### En cas d'exposition par inhalation :

Le ciment peut provoquer une irritation des voies respiratoires et une inflammation de la muqueuse nasale. Dans les cas extrêmes, ont pu être observés des érosions de la muqueuse.

### En cas d'ingestion :

significative, le ciment est caustique pour le tractus digestif, il peut provoquer des brûlures de la bouche, de l'oesophage et de l'estomac.

### En cas de projections ou de contact avec la peau :

Le ciment peut irriter la peau humide par hydratation partielle entraînant un pH élevé. Un contact prolongé avec du ciment gâché peut provoquer une brûlure de la peau.

### En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Le ciment peut entraîner une irritation des paupières (blépharite), de la cornée (conjonctivite) et provoquer des lésions des globes oculaires.

### Autres données :

L'exposition prolongée sans protection adaptée (gants) peut provoquer une dermatite d'irritation. Chez les sujets prédisposés aux allergies, ces lésions peuvent précéder une allergie à certains éléments présents à l'état de traces dans le ciment. D'autres lésions peuvent être rencontrées en cas de contact prolongé sans protection. Elles apparaissent généralement aux doigts: dermatites fissuraires, ulcérations, hyperkératoses.

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### Mobilité :

néant

### Potentiel de bioaccumulation :

néant

### Écotoxicité :

En cas de déversement accidentel dans les eaux résiduaires, la poudre de ciment entraîne une faible élévation du pH de l'eau. Le ciment est un matériau stable qui fixe définitivement ses composés et les rend insolubles.

## 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Après prise, le mortier peut être éliminé comme les autres résidus de construction et stocké dans les décharges appropriées en respectant les réglementations en vigueur.

**Déchets:**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.  
Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés:**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.  
Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions locales:**

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.  
On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

**Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :**  
17 01 01 béton

---

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 - IMDG 2006 - ICAO/IATA 2007).

---

## 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été prise en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).  
Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

**Classement de la Préparation (1999/45/CE):**



Irritant

**Contient du :**

266-043-4 CIMENT

**Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:**

R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
S 24	Éviter le contact avec la peau.
S 37	Porter des gants appropriés.
S 22	Ne pas respirer les poussières.
S 25	Éviter le contact avec les yeux.
S 26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:**

Tableau N° 8 - Affections causées par les ciments

---

## 16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:**

R 36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R 37	Irritant pour les voies respiratoires.
R 38	Irritant pour la peau.
R 41	Risque de lésions oculaires graves.
R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.